CSSS – 048M
C.P. – P.L. 10
Abolition des
agences régionales
VERSION RÉVISÉE

Centre de santé et de services sociaux
de Sept-Îles

MÉMOIRE SOUMIS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI N^{O} 10 SUR L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

PRÉSENTATION

Le présent mémoire est déposé par le conseil d'administration du CSSS de Sept-Îles dans le cadre des travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi nº 10 « Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales ». Compte tenu des courts délais à respecter et de l'ampleur de la réforme envisagée, le mémoire s'attachera à des aspects limités de celle-ci : aspects qui sont tout de même estimés constituer des enjeux majeurs pour notre territoire.

D'entrée de jeu, nous souscrivons à la nécessité d'un virage majeur dans l'organisation des soins de santé et des services sociaux et nous saluons le courage politique et la détermination manifestés par le ministre pour mener à bien une telle opération. Dans ses modalités, cette opération comporte des éléments positifs que nous voulons relever rapidement et quelques éléments qui nous apparaissent problématiques et sur lesquels porteront principalement nos recommandations.

Soulignons que nous effectuons cette analyse sur la base de notre expérience comme administrateurs du CSSS de Sept-Îles et de délibérations où, comme le souhaitait le ministre, le personnel de direction s'est abstenu de participer.

ÉLÉMENTS POSITIFS

En regard des éléments positifs de cette réforme, mentionnons d'abord que nous appuyons les objectifs qu'elle poursuit tel qu'énoncés à l'article 1 du projet de nº loi 10 (2e paragraphe), soit :

- L'intégration des services de santé et des services sociaux par la mise en place de réseaux régionaux de services de santé et de services sociaux axés sur la proximité et la continuité des services;

- La création d'établissements à mission élargie;

- Et l'implantation d'une gestion à deux niveaux hiérarchiques.

A. Nombre de fois nous avons pu constater les dysfonctionnements et la lourdeur d'une gestion à trois niveaux hiérarchiques (ministère, agence et établissement), notamment au plan de la gestion budgétaire. Que le ministre élimine le niveau hiérarchique de l'agence est en soi une bonne nouvelle puisque cela placera le ministère en contact direct avec les prestataires de services que seront les établissements. En principe, cela devrait bien servir la proximité recherchée. Nous disons en principe puisque cela tient beaucoup aux définitions qui sont données des établissements eux-mêmes versus leurs territoires de desserte. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

B. Par ailleurs, à plusieurs reprises dans les dernières années, nous avons eu comme administrateurs à débattre de la délicate question des fusions d'établissements. Cette question soulevait fatalement d'âpres débats régionaux même si, dans les faits, nous expérimentions déjà la mise en commun nécessaire et bénéfique de certains services. Que le ministre dans sa réforme veuille aller plus loin et annonce une intégration régionale des services est pour nous une initiative qui se situe en continuité avec certaines pratiques actuelles et nous la saluons, mais encore faudra-t-il s'entendre sur le territoire régional ainsi défini, car cette intégration est pour nous intimement liée aux préoccupations de proximité et de continuité des services.

C. La réforme s'accompagne enfin d'une révision du mode d'allocation budgétaire. Que cette allocation se fasse pour l'essentiel sur une base d'activités (financement axé sur les patients), voilà une excellente nouvelle. Nous pensons en effet que cela devrait mettre fin de façon heureuse à des disparités constatées qui n'étaient souvent justifiées que sur une base historique. Il faut cependant être conscient qu'une telle approche devra, pour être crédible, requérir la mise en place d'un processus de vérification externe des activités déclarées.

ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES

D. Il est plutôt inhabituel qu'un conseil d'administration (celui de l'établissement au sens du projet de loi) s'occupe d'organiser les services plutôt que prioritairement donner des orientations stratégiques et s'assurer de leur suivi. Il faut donc se demander si, avec toute l'emprise donnée au ministre sur la composition des conseils d'administration, nous ne nous retrouvons pas en fin de compte avec une gestion à un niveau hiérarchique plutôt qu'à deux tel que recherché.

Dès lors que le ministère s'occupe de la planification stratégique de chaque établissement, il est logique qu'il soit aussi responsable de l'identification des besoins et ultimement de l'évaluation des services. Tout cela est logique mais est-ce souhaitable et surtout réaliste? N'y a-t-il pas risque important d'ignorer ou de sous-estimer des caractéristiques propres aux territoires desservis? Quel est enfin l'impact de cette prise en charge par le ministère sur les levées de fonds des fondations où l'argumentaire de la prise en main régionale est de premier plan? On le voit, c'est l'engagement régional qui est ainsi mis à mal… à moins que ce ne soit plus une préoccupation.

E. Concernant spécifiquement notre région, le territoire de desserte fait problème. En effet, la Côte-Nord, comme région administrative, a des caractéristiques géographiques et démographiques qui lui sont uniques :

- Littoral de 1300 kilomètres et hinterland s'étendant jusqu'à 600 kilomètres pour une population de 94 000 habitants;
- Deux pôles urbains principaux, Sept-Îles et Baie-Comeau, distants de 260 kilomètres, soit près de la même distance séparant Québec de Montréal.

À cela s'ajoutent des structures économiques présentant des différences notables, le minier dominant à l'est et le forestier à l'ouest.

Mettre en place un seul établissement serait source de dysfonctionnements majeurs. Quant à la préoccupation de proximité de services, elle serait escamotée. Il serait grandement préférable, pour garantir le succès des autres volets de la réforme proposée, de distinguer deux établissements dans le territoire de desserte de la Côte-Nord, l'un à l'est (Sept-Îles) et l'autre à l'ouest (Baie-Comeau). Les réalités géographique et démographique nous le commandent. D'ailleurs, n'est-ce pas au nom de tels impératifs que le territoire de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine comptera deux établissements? Précisons à cet effet que la couverture aérienne du nord et de l'est de la Côte-Nord se fait essentiellement à partir de Sept-Îles.

Si toutefois, et c'est un pis-aller, cela n'est pas possible au ministre, il faudrait alors que celui-ci s'assure que le personnel d'un unique établissement soit équitablement réparti entre l'est et l'ouest (au sens de physiquement basé) et que le PDG et le PDG adjoint ne soient pas localisés dans le même pôle.

RECOMMANDATIONS

Considérant les éléments positifs et ceux plus problématiques décrits précédemment, nous formulons les recommandations suivantes :

1. **Qu'un appui soit donné au projet de loi nº 10 quant aux objectifs qu'il poursuit soit l'intégration des services de santé et des services sociaux par la mise en place de réseaux régionaux de services de santé et de services sociaux axés sur la proximité et la continuité des services; la création d'établissements à mission élargie et l'implantation d'une gestion à deux niveaux hiérarchiques. De façon complémentaire, qu'un appui soit également exprimé à l'instauration d'un mode de financement axé sur les patients.**

2. **Que les établissements soient responsables de l'élaboration de leur planification stratégique, de son suivi et de son évaluation auprès du ministère et qu'il leur soit conféré davantage de pouvoirs en ce qui concerne la composition de leur conseil d'administration, afin que le représentant de la fondation soit membre à part entière.**

3. **Que le territoire de desserte de la Côte-Nord, compte tenu de sa configuration géographique et démographique particulière, comporte deux établissements localisés dans les pôles est (Sept-Îles) et ouest (Baie-Comeau), et ce, afin de garantir une meilleure proximité des services.**

PLQ

M. Gaétan Barrette, Ministre de la santé du Québec
1075. Chemin Ste Foy, 15 ième étage
Québec, Qué. G1S 2M1

M. Le Ministre,

Dans le cadre du projet de loi n°10 sur l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, l'exécutif de l'association libérale de Duplessis, soumet au Ministre de la santé, par une résolution unanime, sa position sur ce sujet :

« Considérant que vous avez accepté, avec raison, de scinder le territoire de la Gaspésie les Îles en deux CSSS distincts en égard à leur situation géographique et leurs disparités régionales;

Considérant que le territoire administratif de la Côte Nord est à tout le moins aussi vaste et comporte des populations qui sont, elles aussi, enclavées géographiquement;

Considérant que le territoire de la Côte Nord est démographiquement et économiquement différent d'un pôle à l'autre;

Considérant que les nombreux projets à court et à moyen terme, ajoutés à la relance du Plan Nord, viendront ajouter de la pression sur nos établissements de notre secteur;

Considérant qu'un autre CSSS basé à Sept-îles desservirait mieux notre clientèle naturelle dans un optique de services et de soins de proximité et de qualité;

Il est dûment proposé et unanimement résolu d'appuyer formellement la création de deux entités administratives afin de desservir le territoire de la Côte-Nord, l'une pour le secteur ouest située à Baie-Comeau et l'autre pour le secteur est située à Sept-Îles. »

Cette résolution étant dûment proposée et adoptée lors d'une séance régulière de l'exécutif de l'association libérale de Duplessis, tenue à Sept-Îles le 28 ième jour d'octobre 2014.

Mme Aurélie Lily Bérubé, secrétaire **M. Claude Harvey, Président**

CC : M. Yves Bolduc, Ministre responsable de la Côte Nord,
M. Jean Caron, président du C.A. du CSSS

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Lorraine Richard
Députée de Duplessis

Québec, le 28 octobre 2014

Monsieur Jean Caron
Président du conseil d'administration
CSSS de Sept-Îles
45, rue Père-Divet
Sept-Îles (Québec) G4R 3N7

Objet :

Monsieur le Président,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance du mémoire que le CSSS de Sept-Îles a produit dans le cadre du Projet de loi no 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*.

Je suis heureuse de constater que vous souscrivez à la position que j'ai émise à de nombreuses reprises concernant l'impossibilité pour un seul établissement de gérer l'ensemble des services de la région Côte-Nord. Comme vous le mentionnez, cela serait source « de dysfonctionnements majeurs ». Je crois donc fermement que seule une scission EST-OUEST de notre immense territoire, soit un établissement à Sept-Îles et un autre à Baie-Comeau, permettrait de maintenir voire améliorer les services de proximité.

Croyez que je souhaite ardemment que le CSSS de Sept-Îles puisse être entendu en Commission parlementaire ou, qu'à tout le moins, les membres de la Commission portent une attention toute particulière à votre mémoire puisque, hormis peut-être la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, notre réalité n'a aucune commune mesure ailleurs au Québec.

Acceptez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La députée de Duplessis,

LORRAINE RICHARD

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.113
Québec (Québec)
G1A 1A4
Téléphone: (418) 643-2446
Télécopieur: (418) 641-2714

Bureau de circonscription
700, boul. Laure
Bureau 227
Sept-Îles (Québec)
G4R 1Y1
Téléphone: (418) 968-5044
1-800-463-1644
Télécopieur: (418) 968-2541

Courriel: lorrainerichard@assnat.qc.ca

Centre de santé et de services sociaux
de la Minganie

Havre-Saint-Pierre, le 30 octobre 2014

Monsieur Jean Caron
Président du conseil d'administration
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
45, rue Père-Divet
Sept-Îles (Québec) G4R 3N7

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 27 octobre dernier en lien avec le dépôt de votre mémoire dans le cadre de la Commission parlementaire sur le projet de loi n° 10 sur l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.

Ce projet de loi remet notamment en question l'autonomie des CSSS. Nos pensées vont aux dirigeants de chacun des 94 CSSS, aux employés et aux bénévoles qui, dans chacune des communautés locales, tentent d'offrir ce qu'il y a de mieux à leur population locale. Ils sont fiers, tout comme leurs clients, de leur CSSS.

Cela étant dit, peu importe les modalités de la réforme à venir, les membres du conseil d'administration du CSSS de la Minganie et ses partenaires locaux veulent continuer, sous une forme ou sous une autre, à améliorer la santé et le mieux-être de la population de la grande Minganie en rendant accessible une gamme de services de santé et de services sociaux de qualité, notamment en ce qui concerne les corridors de service.

De façon pragmatique, les membres du conseil d'administration du CSSS de la Minganie appuient les grandes lignes du projet de loi n° 10 quant aux objectifs qu'il poursuit, mais souhaitent également, comme ceux de votre instance, que le projet de loi soit amendé de façon à conférer davantage de pouvoir aux établissements en ce qui concerne la composition de leur conseil d'administration, notamment que chaque établissement soit représenté et que les autres membres du conseil d'administration soient nommés équitablement dans chacune des MRC.

...2

1035, Promenade des Anciens
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

Téléphone : 418 538-2212
Télécopieur : 418 538-3066
www.csssminganie.com

Nous souhaitons que l'annexe I du projet de loi soit amendé pour tenir compte de la configuration géographique et démographique particulière du territoire de desserte de la Côte-Nord et, à cette fin, que la région sociosanitaire de la Côte-Nord comporte ***minimalement deux centres intégrés de santé et de services sociaux localisés dans les sous-régions est et ouest***.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le conseil d'administration
du Centre de santé et de services sociaux de la Minganie,

Jean Parisée,
vice-président

JP/lb

CHAMBRE DE COMMERCE
SEPT-ÎLES

Sept-Îles, le 29 octobre 2014

Monsieur Jean Caron
Président du conseil d'administration
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
45, rue Père-Divet
Sept-Îles (Québec) G4R 3N7

Monsieur,

Au nom des membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sept-Îles (CCSI), je souhaite vous assurer de notre appui concernant le dépôt de votre mémoire dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi no 10 sur l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux. Vous trouverez en annexe à cette lettre une copie de la résolution du conseil d'administration attestant de notre soutien.

La CCSI va dans le même sens que votre mémoire concernant son appui au projet de loi no 10 quant aux objectifs qu'il poursuit. Nous sommes tout à fait en accord avec vos propositions d'amendements afin de conférer davantage de pouvoirs aux établissements en ce qui concerne la composition de leur conseil d'administration. De plus, la CCSI croit fermement en la nécessité de préserver notre autonomie à l'égard de l'élaboration de la planification stratégique, de son suivi et de sa reddition de compte auprès du ministère afin de garantir à la population une prestation des soins et services de proximité et de qualité.

Votre recommandation d'amender l'annexe I du projet de loi pour tenir compte de la configuration géographique et démographique particulière du territoire de desserte de la Côte-Nord et, à cette fin, que la région sociosanitaire de la Côte-Nord comporte deux établissements localisés dans les pôles est (Sept-Îles) et ouest (Baie-Comeau) correspond en tout point à notre pensée.

La CCSI vous encourage à poursuivre votre travail dans la réalisation de votre mission qui est d'améliorer la santé et le mieux-être de la population de notre territoire en rendant accessible

…/2

700, boulevard Laure | bureau 237 | Sept-Îles (Québec) | G4R 1Y1
Tél. : 418 968-3488 | Téléc. : 418 968-3432 | www.ccseptiles.com | ccsi@globetrotter.net

une gamme de services de santé et de services sociaux. Tout comme vous, nous croyons que ce virage majeur du réseau de la santé, envisagé par le gouvernement, mérite toute notre attention, et ce, en conformité avec notre responsabilité populationnelle. Pour cette raison, il nous fait plaisir de vous offrir notre appui.

En espérant que notre appui puisse contribuer au succès de votre démarche, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La Présidente,

Manon Langlois

ML/ep

CHAMBRE DE COMMERCE
SEPT-ÎLES

Extrait de procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sept-Îles, qui s'est déroulée le 21 octobre 2014 à Sept-Îles, sous la présidence de Manon Langlois et formant quorum avec les administrateurs suivants :

Marc Dallaire, Norbert Nadeau, Marc Brouillette, Daniel Guérault, Daniel Beaulieu, Denis Blouin, Daniel Putti, Denis Smith, Charles-André Nadeau, Karine Therrien, Dominique Fortin, Jean-René Tremblay, Pascal Elias, Jean-Félix Péloquin

2014.10.21 Résolution appuyant le dépôt du mémoire du Centre de santé et des services sociaux de Sept-Îles dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi no 10 sur l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.

Tel que discuté lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sept-Îles qui s'est déroulée le 21 octobre 2014;

Il est proposé par : Daniel Beaulieu
appuyé par : Marc Dallaire

et unanimement résolu :

d'appuyer le CSSS de Sept-Îles dans ses démarches d'amendements afin de conférer davantage de pouvoirs aux établissements en ce qui concerne la composition de leur conseil d'administration. De plus, la CCSI croit fermement en la nécessité de préserver notre autonomie à l'égard de l'élaboration de la planification stratégique, de son suivi et de sa reddition de compte auprès du ministère afin de garantir à la population une prestation des soins et services de proximité et de qualité.

Nous appuyons également la recommandation du CSSS de Sept-Îles d'amender l'annexe I du projet de loi pour tenir compte de la configuration géographique et démographique particulière du territoire de desserte de la Côte-Nord et, à cette fin, que la région sociosanitaire de la Côte-Nord comporte deux établissements localisés dans les pôles est (Sept-Îles) et ouest (Baie-Comeau).

Le Présidente,

Manon Langlois

Copie conforme

700, boulevard Laure | bureau 237 | Sept-Îles (Québec) | G4R 1Y1

Tél. : 418 968-3488 | Téléc. : 418 968-3432 | www.ccseptiles.com | ccsi@globetrotter.net

VILLE DE
SEPT-ÎLES

Le 29 octobre 2014

Monsieur Jean Caron
Président du conseil d'administration
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
45, rue du Père-Divet
Sept-Îles (Québec) G4R 3N7

N/R : 2130-00-38

Objet : Projet de loi n° 10 « Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales »
↳ Appui

Monsieur,

Par la présente, je vous transmets une copie certifiée conforme de la résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles lors de la séance ordinaire du 27 octobre dernier.

Par cette résolution, la Ville de Sept-Îles appuie les recommandations du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles apparaissant à son Mémoire, lequel à être déposé à la commission parlementaire portant sur le projet de loi no 10, le tout tel que décrit dans la résolution ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La greffière,

VALÉRIE HAINCE, avocate
/vc

p.j.

VILLE DE
SEPT-ÎLES

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sept-Îles tenue le lundi 27 octobre 2014 à 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Bellavance Agissant en tant que président de la séance	Conseiller	De Sainte-Famille
Mmes	Élisabeth Chevalier	Conseillère	De Sainte-Marguerite
	Lorraine Dubuc-Johnson	Conseillère	De Mgr-Blanche
	Louisette Doiron-Catto	Conseillère	De Moisie – Les plages
MM.	Denis Miousse	Conseiller	De Marie-Immaculée
	Guy Berthe	Conseiller	Du Vieux-Quai

SONT ABSENTS :

MM.	Réjean Porlier	Maire	
	Jean Masse	Conseiller	De l'Anse
Mmes	Guylaine Lejeune	Conseillère	De Ferland
	Charlotte Audet	Conseillère	De Jacques-Cartier

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	Claude Bureau	Directeur général
Me	Valérie Haince	Greffière

RÉSOLUTION N° 1410-644
PROJET DE LOI Nº 10 « LOI MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX NOTAMMENT PAR L'ABOLITION DES AGENCES RÉGIONALES » : APPUI

CONSIDÉRANT que le projet de loi 10 prévoit la création d'un établissement à mission élargie pour tout le territoire de la région de la Côte-Nord et l'emplacement du siège de l'établissement fusionné à Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT la résolution nº 2014-3516 adoptée par le Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles en lien avec le dépôt d'un Mémoire dans le cadre de la commission parlementaire sur ledit projet de loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles, bien qu'appuyant le projet de loi nº 10 quant aux objectifs poursuivis, souhaite néanmoins que celui-ci soit amendé en ce qui a trait aux pouvoirs accordés aux établissements en ce qui concerne la composition de leur conseil d'administration et les responsabilités confiées aux établissements dans l'élaboration de leur planification stratégique;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le Mémoire du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles recommande que l'annexe I du projet de loi soit amendé pour tenir compte de la configuration géographique et démographique particulière du territoire de la desserte de la Côte-Nord et, à cette fin, que la région socio-sanitaire de la Côte-Nord comporte deux établissements localisés dans les pôles est, à Sept-Îles et ouest, à Baie-Comeau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Miousse
APPUYÉ PAR la conseillère Lorraine Dubuc-Johnson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Sept-Îles **appuie** les recommandations du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles apparaissant à son Mémoire, lequel à être déposé à la commission parlementaire portant sur le projet de loi nº 10.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à **monsieur Jean Caron**, président du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles et à **madame Lorraine Richard**, députée de Duplessis.

Sept-Îles, le 28 octobre 2014

Michel Bellavance, président de la séance

Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT tenue le lundi 3 novembre 2014, à 13 h 30, via conférence téléphonique.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Glen McKinnon, préfet,
Monsieur Armand Joncas, préfet suppléant, maire de Blanc-Sablon,
Monsieur Lionel Roberts, conseiller, maire de Bonne-Espérance;
Monsieur Randy Jones, conseiller, maire de Gros-Mécatina,
et Madame Darlene Rowsell Roberts, conseillère, administratrice de Côte-Nord du Golfe St-Laurent.

Tous membres du Conseil et formant quorum.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Richmond Monger, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim,
Madame Marie Geneva Jones, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION - 2014-11-04	**APPUI DE LA MRC LE GOLFE-DU-SAINT-LAURENT AU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE SEPT-ÎLES**

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Centre de Santé de la Basse-Côte-Nord relève du CSSS de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS de Sept-Îles déposera un mémoire dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi NO 10 «Organisation et gouvernance du réseau de la Santé et des Services Sociaux»;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi prévoit la création d'un établissement à mission élargie pour tout le territoire de la région de la Côte-Nord et que l'emplacement du siège de l'établissement fusionné soit situé à Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques géographiques, démographiques linguistique (territoire de la Basse-Côte-Nord à majorité anglophone) et socio-sanitaires distinctives de l'Est de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT l'importance de garantir à l'ensemble de la population une protection des soins et services de proximité et de qualité;

CONSIDÉRANT l'importance de garantir le caractère bilingue du Centre de Santé et de Service Sociaux de Sept-Îles qui dessert la population à majorité bilingue de la Basse-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Armand Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER le mémoire soumis dans le cadre de la commission parlementaire sur le Projet de Loi NO 10 par le Centre de Santé et de Services Sociaux de Sept-Îles;

D'APPUYER sans réserve la demande faite au gouvernement afin de tenir compte de la configuration géographique et démographique particulière de la Côte-Nord et à cette fin qu'il instaure deux établissements localisés dans les pôles Est (Sept-Îles) et Ouest (Baie-Comeau);

ET DEMANDER que l'on conserve le statut bilingue du Centre de Santé et de Service Sociaux de Sept-Îles;

que cette résolution soit expédier au Ministre de la Santé et des Services Sociaux monsieur Gaétan Barrette, à madame Lorraine Richard, députée de Duplessis et Monsieur Jeannot Michaud du CSSS de Sept-Îles.

Extrait certifié conforme à Chevery, le 4 novembre 2014.

COPIE CONFORME

Richmond Monger,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
SEPT-ÎLES

Sept-Îles, le 28 octobre 2014

Monsieur Jean Caron
Président du conseil d'administration
Centre de santé et de services sociaux
de Sept-Îles
45, rue du Père-Divet
Sept-Îles (Québec) G4R 3N7

Objet : Appui aux recommandations du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles (CSSS-SI) relativement au projet de loi no. 10

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre mémoire qui sera présenté dans le cadre de l'étude par la Commission parlementaire sur le projet de loi no 10 sur l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.

Développement Économique Sept-Îles, corporation de développement économique de la Ville de Sept-Îles, est grandement préoccupée par les actions gouvernementales visant à réduire la prise de décision locale et notre poids économique et politique. Il faut d'ailleurs souligner que Sept-Îles a subi au cours des trente dernières années une fuite des directions régionales de plusieurs ministères vers Baie-Comeau, ce qui a contribué à réduire la diversité économique et rends difficile l'accompagnement de certains dossiers, compte tenu de l'éloignement.

Nous sommes donc en accord avec les principales recommandations présentées dans le mémoire déposé par le CSSS-SI notamment celles portant sur le territoire de desserte de la Côte-Nord avec deux établissements localisés dans les pôles est (Sept-Îles) et ouest (Baie-Comeau), et ce, afin de garantir une meilleure proximité des services.

En effet, en vertu de sa localisation centrale comme porte d'entrée de la fosse du Labrador et au carrefour des liaisons maritimes et aériennes de la Côte-Nord, Sept-Îles a une vocation régionale de pôle de services pour les régions des MRC de Minganie, de Sept-Rivières du Golfe-du-Saint-Laurent et de Caniapiscau. Son centre de santé et de services sociaux dessert donc une clientèle répandue sur un vaste territoire et issue des

700, boul. Laure, bur. 231, Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
Tél. : 418 962-7677 | Fax : 418 968-2084
corpo.adm@globetrotter.net | www.ville.sept-iles.qc.ca

communautés francophones, anglophones ainsi que des communautés autochtones innues et naskapies.

Il faut d'ailleurs souligner que le présent projet de loi a su s'adapter à des réalités régionales comme celle de la Gaspésie en maintenant le centre de santé et de services sociaux pour les résidents des Îles de la Madeleine.

Notre région est également atypique comme cette région de l'Est du Québec et le Gouvernement du Québec se doit d'adopter une solution atypique comme celle proposée par le Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles.

Nous vous souhaitons les meilleures chances dans l'atteinte de vos objectifs.

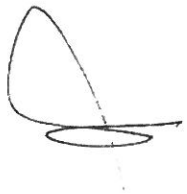

Luc Dion
Président

COMITÉS DES USAGERS & RÉSIDENTS CSSS 7-ILES
45, rue du Père-Divet
SEPT-ILES (QUÉBEC) G4R 3N7

2014-11-03

Dr Gaétan Barette
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, Chemin Ste-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Re : Projet de loi 10

Monsieur le ministre,

Comme vous le savez sans aucun doute, l'un des principaux mandats d'un comité d'usagers ou de résidents est de voir à l'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers et résidents par les divers services de santé.

C'est donc avec intérêt et sur fond d'appréhension toutefois que nos comités suivent de près les développements entourant l'étude de votre projet de loi qui se veut une réforme majeure des services de santé au Québec et ce, dans le but d'améliorer les services de proximité aux patients, donc à l'usager et au résident.

Comme le mentionne le mémoire de notre CSSS, nous y voyons également dans cette refonte des éléments fort positifs et des changements de culture qui pourront, nous l'espérons, améliorer les services de santé offerts.

Comme le mentionne encore le mémoire de notre CSSS il faut tenir compte, afin de maximiser les résultats attendus, des particularités et spécificités de chaque région, surtout lorsque l'on veut englober un vaste territoire comme le notre, la Côte-Nord.

Ainsi nos comités appuient le mémoire présenté par notre CSSS et les recommandations qui y sont contenues, lesquelles ayant comme objectif justement l'amélioration de la qualité et de l'efficacité à répondre à nos besoins en santé.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Pierre Porlier
Prés. Comité des résidents

Me Michel Roy,
Prés. comité des usagers

c. c. Jean Caron, président CSSSSI

CAB
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
SEPT-ÎLES

Centre d'Action Bénévole de Sept-Îles Inc.

466 Perreault, Sept-Îles, Qc G4R 1K5

Téléphone : (418) 962-5751

Sans frais : 1-877-962-5751

Télécopieur : (418) 962-0262

Courriel :

cab7iles@globetrotter.net

Secteurs d'activités :

- Support aux individus;
- Support aux bénévoles;
- Développement de l'action bénévole et communautaire
- Support aux organismes;
- Programme Travaux Compensatoires;
- Popote Roulante de Sept-Îles Inc.
- Centre de jour pour aînés;
- Carrefour d'information pour aînés;

Carrefour d'information pour aînés

Pair

Sept-Îles, le 6 novembre 2014

Monsieur Jean Caron, Président
Centre de Santé et Services Sociaux de Sept-Îles
45, rue du Père-Divet
Sept-Îles (Québec) G4R 3N7

Objet : notre appui

Bonjour,

Après avoir pris connaissance de votre mémoire, nous souhaitons vous donner notre appui concernant les recommandations que vous avez émises soient :

- **Qu'un appui soit donné au projet de loi no 10 quant aux objectifs qu'il poursuit soit l'intégration des services de santé et des services sociaux par la mise en place de réseaux régionaux de services de santé et de services sociaux axés sur la proximité et la continuité des services; la création d'établissements à mission élargie et l'implantation d'une gestion à deux niveaux hiérarchiques. De façon complémentaire, qu'un appui soit également exprimé à l'instauration d'un mode de financement axé sur les patients.**

- **Que les établissements soient responsables de l'élaboration de leur planification stratégique, de son suivi et de son évaluation auprès du ministère et qu'il leur soit conféré davantage de pouvoirs en ce qui concerne la composition de leur conseil d'administration, afin que le représentant de la fondation soit membre à part entière.**

- **Que le territoire de desserte de la Côte-Nord, compte tenu de sa configuration géographique et démographique particulière, comporte deux établissements localisés dans les pôles est (Sept-Îles) et ouest (Baie-Comeau), et ce, afin de garantir une meilleure proximité des services.**

Il est important que les décideurs comprennent que chaque région à des réalités bien distinctes et les recommandations que vous proposez tiennent compte de ces particularités et pour ces raisons, sachez que vous avez tout l'appui du Centre d'Action Bénévole de Sept-Îles Inc.

Espérant que vos recommandations soient considérées, veuilles agréer, mes salutations les meilleures.

Maurice Gagné
Directeur général

La Croisée

Sept-Iles, le 6 novembre 2014

Monsieur Jean Caron
Président, Conseil d'administration du CSSSSÎ
45, rue du Père-Divet
Sept-Îles (Québec) G4R 3N7

Objet : Mémoire du CSSS de Sept-Îles – Projet de loi nº 10

Monsieur Caron,

Par la présente, La Croisée, un organisme de justice alternative, souhaite appuyer le dépôt du mémoire cité en objet devant la Commission parlementaire sur le projet de loi nº 10.

Il nous apparaît important que les membres de la Commission prennent connaissance de ce mémoire et permettent à ses auteurs d'être entendus. En effet, il nous apparaît essentiel que les acteurs principaux de cette grande réforme de la santé puissent émettre leur point de vue et leurs recommandations afin que le projet de loi en tienne compte.

En souhaitant que votre mémoire soit entendu et considéré dans les travaux de la commission, veuillez recevoir, Monsieur Caron, nos salutations les meilleures.

France Bouffard
Directrice

La Croisée, un organisme de justice alternative
652, avenue De Quen • Sept-Îles (Québec) • G4R 2R5
Tel. : 418 962-0173 • Téléc. : 418 968-9376 • lacroisee@globetrotter.net

TRANSIT SEPT-ÎLES
409, ave. Gamache Sept-Îles (Qc) G4R 2H8 tél.: (418) 968-9190 transit.sept-iles@cgocable.ca

Sept-Îles, le 05 novembre 2014

CSSSSÎ
Jean Caron, président
45 rue Père-Divet
Sept-Îles (Québec) G4R 3N7

Objet : Appui au «Mémoire du CSSS de Sept-Îles»

M. Caron,

L'organisme septilien Transit de Sept-Îles, qui héberge des personnes en difficulté, appui fortement les propos soutenus du mémoire que vous présentez dans le cadre de la commission sur le projet de loi n^{o} 10 sur l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.

Notre mission étant d'accueillir, de soutenir et d'héberger temporairement des personnes en difficulté afin de contribuer à la prévention de la criminalité, de la détresse psychologique, du suicide, de la violence et de l'exclusion. Sachez que votre partenariat est important et jugeons que l'ensemble des amendements suggéré sont dans l'ensemble un incontournable afin de respecter la disparité régional que vivent les habitants de notre grand territoire.

Transit Sept-Îles fait partie des regroupements suivant **Actions pauvreté Sept-Îles, de la Table Nord-Côtière sur les réalités masculine, du Réseau solidarité itinérance Québec, de la Commission régional sur l'habitation, la Table local en santé mentale** ainsi que la **Table régionale des organismes communautaires (TROC).**

Recevez, M. Caron, l'expression de notre appui inconditionnel.

Doris Nadeau, directeur
Transit Sept-Îles